

NIEUL-SUR-MER

la ville qui nous rassemble



**En mairie,
6 agents d'accueil
à votre service**

- 2 **Éditorial**
- 3 **Démographie nieulaise**
- 4 **Démocratie**
- 5 **Cadre de vie**
- 6-7 **Dossier**
- 8-9 **Vie associative et culturelle**
- 10 **Environnement**
- 11 **Infos pratiques**
- 12 **Conseil Municipal**

Tout l'intérêt de communiquer

Qui aujourd'hui considère encore la communication comme un élément négligeable dans le fonctionnement de nos structures ? Pour notre part nous sommes convaincus de la nécessité de mettre en œuvre une communication variée et adaptée aux différentes attentes des habitants de la commune.

C'est cette certitude qui a conduit la collectivité à mettre en place dès 2006 un magazine trimestriel dont l'objectif est de vous apporter toutes les informations utiles pour bien vivre au sein de notre ville. L'outil créé en 2006 a déjà connu une première évolution en 2009. A l'occasion du récent renouvellement du marché public passé pour sa conception technique, nous y avons à nouveau apporté quelques modifications : un format légèrement plus petit qui facilite la lecture, une place plus importante consacrée aux décisions et aux choix politiques avec notamment une page consacrée aux décisions du conseil municipal et l'insertion d'un programme culturel détachable que vous pourrez plus aisément conserver.

Au côté du magazine, d'autres outils existent comme les réunions publiques qui sont des moments privilégiés de communication et d'information. Le site internet apparait également comme un élément essentiel auquel nombre d'entre vous ont régulièrement recours. Actuellement nous travaillons à une valorisation de notre site pour vous permettre de réaliser certaines démarches en ligne.

Tous ces moyens de communication, s'ils doivent nous permettre de nous adresser à vous doivent également vous permettre de vous exprimer, que ce soit en tant qu'habitant ou association, afin qu'ensemble nous entretenions des échanges construits et constructifs. Espérons qu'ainsi nous pourrions mettre fin aux courriers non signés que nous recevons parfois en mairie et qui « dénoncent » tel fait ou telle personne, courrier auquel nous ne pouvons même pas répondre. Et pourtant nous souhaiterions éclairer ces avis sans fondement et expliquer, par exemple, à ces quelques habitants qui nous ont interpellés anonymement qu'en aucun cas les enseignants de nos écoles ne bénéficient de la gratuité de la restauration scolaire pour leur déjeuner et que la commune ne débourse par un denier public pour leur repas.

Et pourtant à l'heure où la communication se mondialise sur des réseaux où des personnes se « rencontrent » sans jamais se voir, quel bonheur de pouvoir garantir une communication de proximité à taille humaine. En ce sens, je relaye, à sa demande, les chaleureux remerciements de Madame Poirier, sinistrée dans un incendie à Lauzières début janvier, à Monsieur et Madame Renou qui lui ont prêté leur maison, à tous les bénévoles et amis qui lui sont venus en aide, à son assureur et aux élus qui se sont immédiatement rendus sur place. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa famille, bon courage dans cette pénible épreuve.

Je vous souhaite de prendre du plaisir à la lecture de ce magazine revisité,



Le maire lors de la cérémonie des vœux en compagnie d'une partie de l'Équipe municipale et du conseil des enfants

Avec mes meilleurs sentiments

Henri LAMBERT
Maire de Nieul-sur-Mer

Nous comptons avec vous

Au cours du premier trimestre, l'ensemble de la population nieulaise a été soumise au recensement cyclique conduit par l'INSEE et mené par les agents recenseurs communaux. Le temps que les services dédiés à l'analyse des données collectées recensent, décortiquent et lisent les différents éléments qui leur ont été transmis, les premiers résultats ne seront connus qu'à la fin du premier semestre 2012. En attendant les chiffres de demain, nous vous proposons de revenir sur les chiffres d'hier.

Une évolution relativement récente

L'évolution démographique de la commune date du lendemain de la deuxième guerre mondiale. En 1946 la population nieulaise comptait approximativement autant d'habitants qu'en 1921 - soit environ 1250 - alors qu'en 1846 on recensait 1549 Nieulais sur l'ensemble du territoire. Après une hausse des chiffres sur les deux premiers tiers du XIX^{ème} siècle, le nombre d'habitants chute à nouveau pour atteindre son seuil le plus bas en 1921.

Evolution de la démographie nieulaise avant 1946

Années								
1679	1793	1821	1846	1872	1886	1901	1921	1946
1311 *	1067	1260	1549	1386	1445	1259	1176	1240
Habitants								

Sources : INSEE et site internet *Annuaire des mairies* (en fonction de ces deux sources, les chiffres peuvent varier de quelques unités).
* Source : Archives historiques de Saintonge et d'Aunis, 1896.

Nous remercions les membres du conseil des Sages pour leur minutieux travail de recherche et de lecture.



Place du village
Photographie aimablement prêtée par Monsieur Juteau.

Les recensements officiels de la population ont eu lieu tous les cinq ans de 1901 à 1946 avec une interruption pendant les deux guerres, puis tous les huit ans de 1946 à 1970. Depuis 1970, cinq recensements ont été réalisés en 1975, 1972, 1990, 1999 et 2007. Entre 1970 et 1999, six recensements complémentaires ont été nécessaires sur notre commune en raison de l'importante progression démographique.

A compter du début des années 1950, l'évolution de la population est permanente. Elle enregistre une véritable explosion entre 1975 et 1985 avec notamment l'urbanisation du Val Hureau et du Fief Arnaud.

Evolution postérieure à la seconde guerre mondiale

Années						
1954	1968	1975	1982	1990	1999	2007
1509	1763	2581	4057	4957	5644	5618
Habitants						

Sources : INSEE et site internet *Annuaire des mairies* (en fonction de ces deux sources, les chiffres peuvent varier de quelques unités)

ZOOM sur l'année 1921*

Lors du dénombrement de la population en 1921, le maire de la commune déclarait en préfecture l'existence sur la commune de 240 maisons (ou « feux ») en centre bourg - soit 696 habitants - et de 156 maisons - soit 480 habitants - réparties sur le reste du territoire communal.

La population totale s'élevait à 1176 habitants soit exactement le même nombre qu'en 1810. A cette date le Maire, Jean-Baptiste Chanteloube Vacherie avait signifié au préfet du département, en plus des chiffres habituels, qu'aucun cas de démence ou de folie n'avait été recensé sur la commune. En revanche, il y avait à « déclarer » une femme aveugle et un homme sourd et muet de naissance.

Lauzières	L'Ouille	Le Petit Plomb	La Bourelle	Le Payaud	L'Aubréçay
329	24	7	17	67	13
Grimaud	Le Treuil Bâton	Le Moulin Ragot	L'abbaye de Sermaize	La Prée aux boeufs	Le Clou doré
9	3	1	2	6	2

(* source : archives de la préfecture de la Charente-Maritime.



En couverture :
les agents d'accueil des différents services de la mairie.
D'avant en arrière et de gauche à droite : Stéphanie Grare, Bénédicte Paillé, Valérie Crupeaux, Marie-Jo Dessieau, Marie-Claude Ciréra, Mylène Huord.

Mairie de Nieul-sur-Mer
Service Communication
BP 13 - 17137 Nieul-sur-Mer
Tél. 05 46 37 40 10
mairie@nieul-sur-mer.fr
www.nieul-sur-mer.fr
Directeur de la publication : Henri Lambert
Rédactrice en chef et secrétaire de rédaction : Nancy Henry

Maquette : Peuplades.eu
Photo de couverture : peuplades
Photos : Service Communication
Impression : Imprimerie Rochelaise
Imprimé sur du papier certifié 100 % PEFC, issu de la gestion durable des forêts.
Tirage 2 650 exemplaires
Dépôt 1^{er} trimestre 2012

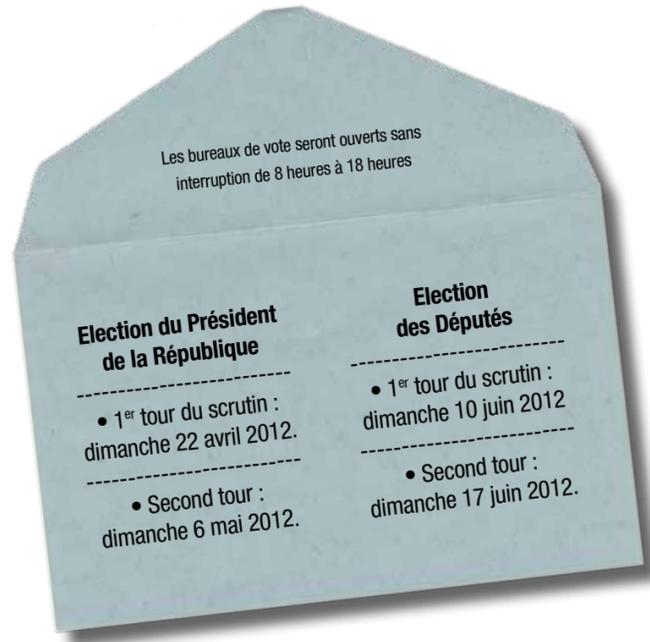


Un certain engouement constaté

Ces scrutins semblent intéresser la population. Alors que le nombre d'inscrits sur la liste électorale n'avait pas varié entre 2010 et 2011, la progression constatée cette année dépasse les 5 %. La Commune comptait au 10 janvier 2012 5.080 électeurs inscrits dont 2.630 électrices et 2.450 électeurs.

2012 : Une année électorale chargée

L'année 2012 sera marquée par l'organisation de deux scrutins majeurs : l'élection du Président de la République et l'élection des Députés de l'Assemblée Nationale.



Les bureaux de vote sont tenus par des électeurs

Les bureaux de vote sont tenus par, au minimum, trois électeurs (un président et deux assesseurs) qui assurent des permanences de 3 heures 30. Compte tenu du nombre de bureaux de vote (7) il est nécessaire de trouver 63 électeurs volontaires pour assurer ces permanences.

Bien que disposant d'une liste « d'habituels », la municipalité lance un appel à celles et ceux qui seraient disposés à tenir une permanence. Les électrices et électeurs « volontaires » sont priés de se faire connaître en mairie.

Rens. 05 46 37 40 10

2012 : regroupement des bureaux de vote

La Commune compte 7 bureaux de vote qui, jusqu'en 2011, étaient répartis en 3 lieux différents sur le territoire communal : 3 au centre bourg (mairie et école Gabriel Chobelet), 3 à l'Espace Michel Crépeau, rue de Lauzières, et 1 à Lauzières.

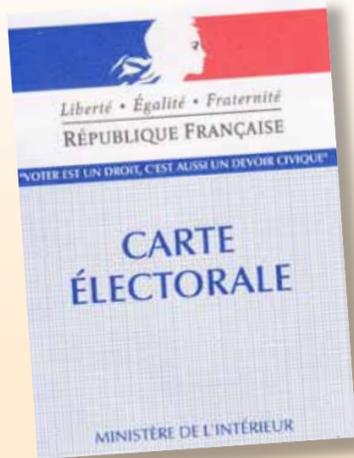
Le bureau de vote de Lauzières ne pouvant plus être maintenu dans les locaux de l'ancienne école pour des raisons de conformité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le Bureau Municipal a décidé de réunir tous les bureaux de vote en l'Espace Michel Crépeau dont les locaux sont parfaitement adaptés et qui offre des facilités de stationnement de proximité.



En 2012, 1 seul bureau de vote : l'Espace Michel Crépeau

De nouvelles cartes d'électeurs

L'année 2012 est une année de refonte des listes électorales. De nouvelles cartes électorales sont donc établies et elles seront adressées aux électeurs au mois de mars par voie postale. Il est rappelé que l'électeur doit présenter sa carte d'électeur et une pièce d'identité pour pouvoir remplir son devoir électoral qui est aussi un droit.



C'est l'histoire d'une belle rencontre...



Au printemps 2009, Laurent, éducateur à l'IME (Institut Médico Educatif) « Le Breuil » de Saint Ouen d'Aunis, géré par l'ADAPEI 17*, est venu en mairie demander si une équipe de jeunes de l'IME pourrait procéder au nettoyage du littoral.

La proposition fut immédiatement accueillie chaleureusement et le 5 mai 2009, le conseil municipal autorisait à l'unanimité le Maire à signer une convention de partenariat avec l'IME de Saint Ouen d'Aunis. Et depuis, tous les mercredis matins, Laurent s'arrête aux ateliers municipaux avec 4 jeunes qui sont accueillis par les responsables des ateliers pour « l'embauche ». Munie de gants et de sacs poubelles fournis par la commune, l'équipe se dirige ensuite vers le port du Plomb ou un des « Pas » pour aller collecter, trier et recycler les nombreux déchets en tout genre rejetés par la mer sur le littoral. Ainsi, le bois flotté, les cordages, pourront être réutilisés, transformés et valorisés en objets décoratifs en atelier avec les jeunes. Un peu avant midi, une nouvelle halte aux ateliers permet de déposer les sacs poubelles et de faire l'inventaire de tout ce qui a été collecté. L'ensemble des réalisations provenant du recyclage est ensuite exposé et vendu lors des différentes manifestations : expositions, marchés de Noël, comme le nôtre où l'IME Le Breuil a un stand tous les ans.

Depuis 2009, 80 nettoyages du bord de côte ont été réalisés. Cette activité s'inscrit dans une démarche écologique mais également dans une démarche solidaire de socialisation grâce à laquelle les jeunes de l'IME participent à un échange citoyen.

Si vous souhaitez vous joindre à eux, contactez l'accueil de la mairie qui transmettra à l'IME. Rens. 05 46 37 40 10

Si vous souhaitez vous joindre à eux, contactez l'accueil de la mairie qui transmettra à l'IME. Rens. 05 46 37 40 10

C'est quoi, un IME ?

C'est un Institut Médico Educatif qui a pour mission d'accueillir des enfants et des adolescents handicapés présentant un retard intellectuel moyen ou sévère.

L'IME Le Breuil à Saint Ouen d'Aunis accueille 87 enfants et adolescents de 10 à 20ans.

L'objectif est de leur dispenser une éducation et un enseignement spécialisés en utilisant le plus possible l'environnement social ordinaire : écoles, divers partenaires privés et publics.

* : ADAPEI 17: Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales de Charente-Maritime



Vitesse limitée, partageons la chaussée

S'il apparait évident pour tous de limiter la vitesse de circulation sur certaines portions de route, le choix d'obliger à ralentir les automobilistes n'est pas toujours du goût de tous.

Et pourtant ce type d'aménagement de voirie, qui consiste à obliger les véhicules à circuler à une vitesse très modérée, n'a d'autre objectif que de rendre plus sûrs les déplacements. Il permet également de favoriser la mixité du trafic entre cyclistes, automobilistes et piétons. Depuis plusieurs années déjà, le centre Bourg a été placé en zone 30 avec le souci essentiellement de sécuriser les piétons. La Municipalité a dernièrement décidé de limiter deux autres secteurs de la commune. Le Chemin de Paris tout d'abord vient d'être limité à 50 km/h compte tenu de sa dangerosité et de la vitesse excessive régulièrement enregistrée. Dans une plus large mesure, la rue du Port partant du vieux pont de Lauzières jusqu'à la rue des Bourelles (en direction du Port du Plomb) vient d'être réglementée en zone 30. Cette mesure vise à sécuriser le flux de circulation mais aussi, et surtout, le passage des piétons sur des secteurs étroits et peu praticables.

Parce qu'une ville qui rassemble rassemble également sur la route, nous attirons votre attention sur l'impérieuse nécessité de respecter ces limitations dans l'intérêt de tous et de chacun.

Nouvelle réglementation de la vitesse sur le chemin de Paris

POINT TRAVAUX

TRAVAUX DE BÂTIMENTS : un maître-mot : la préservation du patrimoine

Comme de coutume, nous profitons du magazine pour réaliser un point sur les principaux travaux de bâtiments et de voirie qui ont été réalisés. Les travaux les plus significatifs récemment réalisés sont ceux de couvertures et de réparation de façades engagés pour préserver les bâtiments de la mairie et de la chapelle de Lauzières.

La mairie a vu sa couverture en ardoise remplacée pour partie et toute sa zinguerie changée : des travaux indispensables pour protéger les pierres de couronnement du bâtiment. En outre chacune des pierres de façades désolidarisée de l'ensemble construit ou présentant des fissures structurelles ont été rejointoyées, brochées et remises en place, ce qui a représenté un travail de grande précision et justifié les mois d'échafaudage. Le chantier s'est achevé par la reprise des pierres en couronnement de la terrasse donnant sur l'entrée principale de la mairie, qui une à une se sont délitées voire cassées. Il était urgent de faire ces travaux, autant pour la préservation de notre patrimoine bâti que pour la sécurité du public fréquentant les lieux.

La chapelle de Lauzières a également bénéficié de travaux de réfection de sa couverture d'origine et de son clocher en ardoise. Ces deux éléments ayant subi les outrages du temps, il devenait plus que nécessaire de réaliser ces travaux de conservation.

TRAVAUX DE VOIRIE :

Les travaux de voirie n'ont pas été oubliés. Dans le cadre de son programme de rénovation des différents quartiers de la commune, la commission municipale de la voirie a achevé sa programmation 2011 par des travaux importants de rénovation des trottoirs de la rue des Aigrettes, lotissement de plus de 30 ans d'existence, desservant 30 maisons individuelles réservées à de la location et dont la gestion est assurée par le bailleur social HABITAT 17. Ces travaux engagés en fin d'année 2011 ont été réalisés fin janvier et début février 2012.

L'avenir du développement économique de la commune

Les acteurs économiques actifs sur une petite ville comme la nôtre sont peu nombreux, ils en sont d'autant plus précieux. C'est pourquoi la municipalité s'attache à faciliter les projets d'implantation et à les faire connaître, tout en respectant la libre concurrence et les limites d'intervention d'une collectivité publique. C'est une des lourdes tâches du développement urbain.

C'est en élaborant le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pierre angulaire du Plan Local d'Urbanisme (PLU), que la commune a mis en œuvre une politique pour consolider le tissu économique. Cette politique repose sur la double volonté d'une part de sécuriser et de pérenniser les activités traditionnelles locales (agricoles et ostréicoles) et d'autre part de maintenir une vie économique locale en favorisant le développement de l'artisanat et du commerce de proximité. La commune souhaite ainsi s'afficher comme un pôle urbain attractif de l'agglomération rochelaise et offrir les conditions nécessaires à l'implantation et au développement des entreprises sur le territoire.

Aujourd'hui, l'activité économique de la commune se répartit en 2 catégories (commerciales et artisanales) implantées pour l'essentiel sur 4 sites : dans le centre bourg, au « Champ Pinson » et sur le site des « Chênes Verts » pour les premières et sur la zone artisanale du Nalbret pour les secondes.

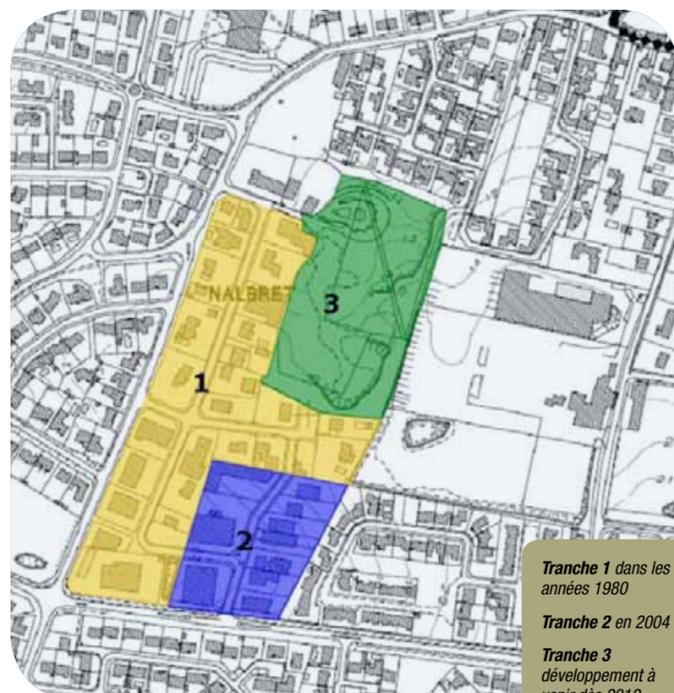
Le plan local d'urbanisme voté en 2012 a prévu et rendu possible leurs extensions futures.

SELON LES CHIFFRES DE L'INSEE

tirés du Répertoire des Entreprises et des Etablissements, il y aurait sur la commune, au 1^{er} janvier 2012, 238 « entreprises » au sens large du terme.

Parmi elles, on compte :

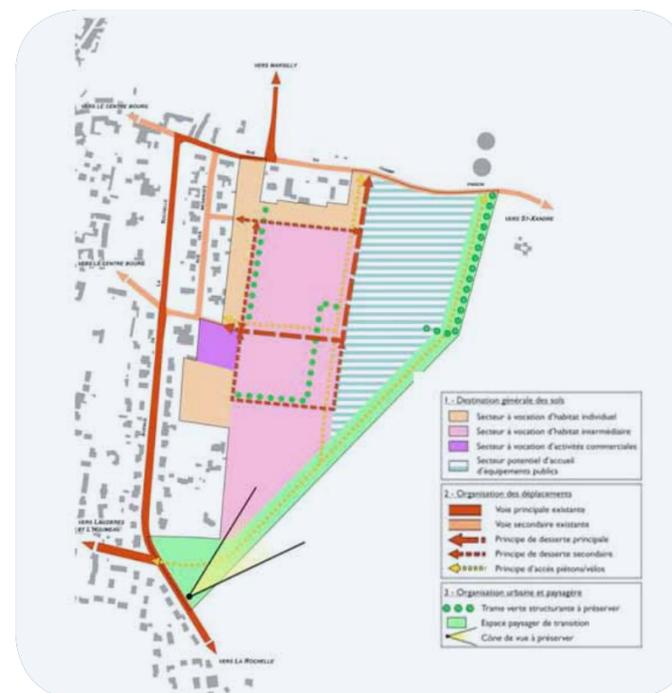
- 42 entreprises dont 25 de travaux ou commerce,
- 11 exploitations agricoles ou ostréicoles,
- 3 grandes surfaces commerciales,
- 10 restaurants et débits de boisson,
- 13 établissements de soins.



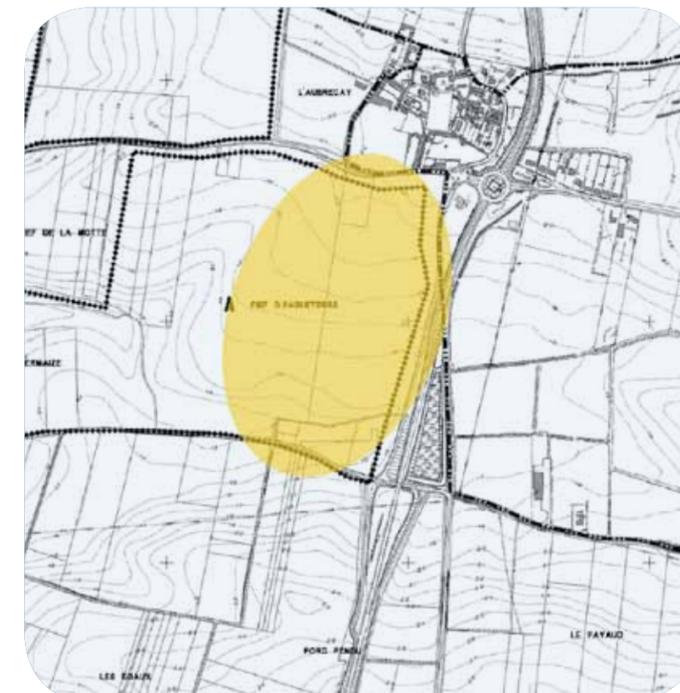
Tranche 1 dans les années 1980
Tranche 2 en 2004
Tranche 3 développement à venir dès 2012



1 Secteur de l'Intermarché
2 Centre commercial des Chênes Verts
3 Secteur du Bricomarché + extensions artisanales



1. Destination générale des sols
Secteur à vocation d'habitat individuel
Secteur à vocation d'habitat intermédiaire
Secteur à vocation d'activités commerciales
Secteur potentiel d'accueil d'équipements publics
2. Organisation des déplacements
Voie principale existante
Voie secondaire existante
Principe de desserte principale
Principe de desserte secondaire
Principe d'accès piétons/vélos
3. Organisation urbaine et paysagère
Trame verte structurante à préserver
Espace paysager de transition
Cône de vue à préserver



UNE VISION A LONG TERME AVEC LE FIEF D'ANGLETERRE

Situé en bordure Est de la commune, limitrophe de Saint Xandre, le Fief d'Angleterre a une position stratégique le long de la route départementale RD105 qui relie La Rochelle avec le Sud Vendée. Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la CDA a bien identifié cette zone comme présentant un fort potentiel de développement d'activités réparties sur notre commune et Saint Xandre. Ce parc d'activités, identifié par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, sera étudié dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal dont les études seront lancées courant 2012, pour une validation courant 2016. En attendant qu'il soit pris en compte, le territoire, correspondant à ce futur développement économique, fera l'objet d'un dossier de création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD), ce qui permettra à l'Etablissement Public Foncier régional d'être mandaté par la CDA pour exercer son droit de préemption sur les terrains en zonage agricole. Cette préemption permettra ainsi de préparer le programme d'aménagement qui sera mené dès l'adoption du plan local d'urbanisme intercommunal. En tout état de cause, la livraison de cette zone d'activités ne s'envisage pas avant une dizaine d'année.

LA ZONE ARTISANALE DU NALBRET : TROISIEME TRANCHE

Installée au cours des années 80, la zone du Nalbret a permis à l'époque d'accueillir une vingtaine d'artisans couvrant différents corps de métiers du bâtiment et de l'automobile. Une première extension en 2004 de 10 nouvelles parcelles a favorisé la diversification des activités. Aujourd'hui, une nouvelle extension est à l'étude par les services techniques de la ville et de la Communauté d'Agglomération dans la prolongation Ouest de la première tranche, utilisant les terrains communaux de la « Carrière » et des ateliers municipaux. L'extension de cette zone fait partie de la stratégie globale de développement économique à court terme de la commune. La zone du Nalbret se situe sur un axe de desserte facile et dispose de terrains en réserve foncière qui attendent d'être aménagés. Cette nouvelle tranche, dont la date de livraison est estimée courant du 1^{er} semestre 2013, doit permettre la création de 10 parcelles supplémentaires de 1000 m² chacune. Le développement par tranches successives de la zone artisanale et la diversité des activités rendent en revanche difficile l'accès à chacune des parcelles. Afin de l'améliorer et de rendre l'ensemble de la zone plus praticable, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a planifié la mise en œuvre d'une signalisation d'information locale (SIL) sous forme de totems, dès le printemps 2012.

LES CHÊNES VERTS : CONSOLIDATION DU SITE

La zone commerciale du Moulin des Chênes Verts est organisée autour de l'emblématique moulin à vent. Cette zone rassemble des commerces de détail et de moyenne distribution. En ce qui la concerne, les projets ne manquent pas pour les uns comme pour les autres pour favoriser et développer la vie et le dynamisme économique de cet espace. Dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, la commune affiche clairement la volonté de consolider les activités et les secteurs en place. Cette consolidation passe soit par l'encouragement à l'implantation d'activités nouvelles soit par le développement de l'existant. Dans tous les cas, un urbanisme durable et de qualité sera privilégié. Actuellement trois grands dossiers sont à l'étude. D'ici un à deux ans, l'Intermarché va connaître d'importantes modifications du fait du réaménagement de la zone et de l'extension de sa surface. Courant 2013, deux autres projets devraient aboutir: d'une part l'aménagement d'activités artisanales et de commerce derrière Bricomarché et d'autre part la prolongation en zone d'activités commerciales et d'habitat des commerces existant sur la parcelle voisine.

L'EXTENSION DU CHAMP PINSON

Destinés à l'origine (c'est-à-dire en 1980) à une entreprise, les bâtiments de la zone actuelle du Champ Pinson ont été dédiés au commerce en 1988. La zone se trouve aujourd'hui à l'entrée de la future zone d'urbanisation à l'Est de la commune. Une parcelle, actuellement propriété de la Communauté d'Agglomération rochelaise, a été réservée dans le PLU pour des activités commerciales et se trouve incluse dans le périmètre d'une grande étude d'urbanisation qui vient d'être lancée par les services techniques de la CDA. Cette étude très générale devra traiter en priorité de l'utilisation de cette parcelle. Des possibilités sont d'ores et déjà avancées comme, par exemple, l'ouverture d'une maison médicale « multi services ». L'extension pourrait être « livrée » dans 2 à 3 ans.

Les copains d'abord

En poursuivant notre présentation des associations de la commune, nous ne pouvions qu'arriver à trois d'entre elles qui ont pour particularité d'être orientées vers l'océan. Et lorsqu'on parle d'associations et de bateaux, forcément, on parle de passionnés.

L'association des Vieux gréements du Port du plomb.

Cette association créée en 2008 profite aujourd'hui du fruit de son travail. Sa principale satisfaction est de faire naviguer une pièce unique, un ancien cotre à voile en bois dénommé FrePat. Le « FrePat » est un bateau de pêche construit en 1942 aux Sables d'Olonne à l'origine pour le chalutage et la drague de pétoncles le long des côtes vendéennes. Sa vocation première fut détournée dans les années 1970 au profit de la plaisance. Témoin privilégié de l'activité maritime locale d'autrefois, sa restauration complète a nécessité des centaines d'heures de labeur, principalement des travaux de charpenterie de marine. FrePat est une perle rare sortie de l'ombre du cimetière marin, que la nature gourmande commençait à engloutir tout doucement. Il est réapparu à la lumière des pontons du port du Plomb grâce à la volonté de quelques passionnés de voile traditionnelle, soucieux de sauvegarder notre patrimoine maritime local. Outre ses participations aux divers rassemblements de vieux gréements dans les pertuis, FrePat sera également présent cette année à Rochefort pour la mise à l'eau de l'Hermione et aux Sables d'Olonne avec le Mutin, un cotre de la marine nationale française de 1926, servant de navire école. Comme par le passé, il sera présent aux incontournables « Voiles de nuit ».

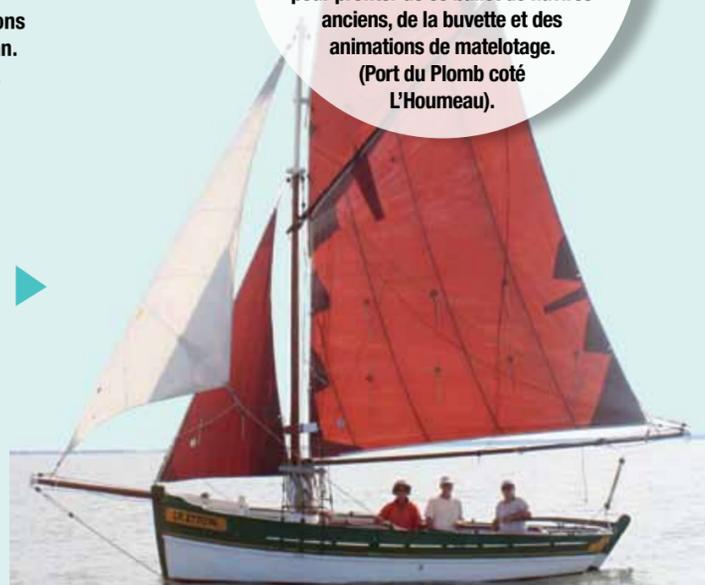
Rens. Association des vieux gréements du Port du plomb, Francis Thinard 05.46.28.21.22.

L'association propose des sorties en mer pour participer aux manœuvres ou tout simplement pour profiter du paysage.



L'Association des Utilisateurs du Port du plomb et du Chenal du Gô

Riche de ses 72 membres, elle a créé autour de sa cabane associative un lieu de rencontre où se retrouvent les passionnés de pêche en mer ainsi que les plaisanciers. Elle contribue également à l'animation du port avec l'organisation annuelle de sa très conviviale sortie pêche en mer et de sa participation aux fêtes du port tous les deux ans. Attribuée en 2007 à l'association par le SIVU (syndicat intercommunal L'Houméen-Nieulais ayant en charge la zone portuaire du Plomb), la cabane a été entièrement restaurée bénévolement par les adhérents. Ses volets sont décorés de jolies fresques marines réalisées par les enfants des écoles maternelles des deux communes.



**Le 19 mai 2012
FrePat aura 70 ans.**
Pour fêter cet anniversaire, une flottille de vieux gréements paradera devant le port du Plomb au son des chants de marins. Nous vous attendons nombreux pour profiter de ce ballet de navires anciens, de la buvette et des animations de matelotage. (Port du Plomb coté L'Houmeau).

L'association intercommunale du vieux tape-cul

L'association est née en 1991 de la volonté conjointe de retraités de la mytiliculture et d'anciens marins de voir naviguer un de ces bateaux à voile typiques de la Baie de l'Aiguillon. Spécialisées dès leurs origines dans l'exploitation des moules, ces embarcations furent remplacées progressivement par des « pinasses » encore en bois mais motorisées puis par les bateaux actuels en aluminium. Elles ont finalement totalement disparues dans les années 1960. Le but de cette association intercommunale (pour rappeler la volonté des communes riveraines de participer au projet) basée à Charron était donc de construire l'un de ces bateaux tels qu'ils existaient dans les années 1950.

A la belle saison on peut donc voir le « Boucholeur » naviguer le long de nos côtes lors des nombreux rassemblements de Vieux Gréements. Et de juin à Septembre dans les « bouchots » du Pertuis Breton où il remplit sa vocation : vous faire découvrir le temps d'une marée le milieu mytilicole contemporain mais également la baie de l'Aiguillon.

Pour plus de renseignements, www.leboucholeur.com ou au 05 46 01 50 11.



Elisabeth Aubert écrivain local

Rochelaise depuis sa plus tendre enfance, Elisabeth Aubert quitte son terroir charentais à 20 ans, pour des raisons professionnelles. C'est à la retraite que cette enseignante reviendra s'établir dans ce pays d'Aunis cher à son cœur. Toute sa vie l'écriture lui sert de passion : création de nouvelles, comptes-rendus de voyages, elle s'essaie sans prétention à l'aventure écrite, juste pour le plaisir.

Et puis un jour c'est le déclic. Elle participe dans un magazine féminin à un concours intitulé « Devenez écrivain, pourquoi pas vous ! ». Un challenge qu'elle relève avec hardiesse sur le thème « changer ». 150 pages de 1500 caractères chacune. Un douloureux périple dès la 31^{ème} page. L'angoisse de la feuille blanche ! C'est ainsi que naît « le vent m'a raconté ».

Un second concours « La dangereuse promesse » ouvert par une grande maison d'édition l'ancre davantage dans la création littéraire.

Notre auteur prend alors de l'audace et se lance dans un troisième livre, plus personnel, « La digue et le cardinal », roman historique, où elle donne libre cours à son imagination fertile. Se prenant de tendresse pour ses personnages chimériques issus du monde simple et laborieux, elle décide de les accompagner dans de nouvelles aventures. Le tome 2 de cette saga sortira au printemps, le 3^{ème} est en cours de gestation.

Elisabeth Aubert, comme nombre d'écrivains aujourd'hui, peinait à se faire publier. C'est donc par le biais de l'auto édition, qu'elle a résolu de contourner cet écueil. Un labyrinthe de formalités qu'elle affronte avec ténacité et sérénité.

Un livre, dit elle, c'est 4 mois d'écriture, une longue période de doute, de relecture et encore quelques mois pour voir l'avènement du livre. Depuis 3 ans notre auteur chemine auprès de l'association « Les écrivains de la côte » et fréquente les salons littéraires, ces lieux toujours propices sinon à la vente de ses oeuvres, au moins aux rencontres intéressantes.

Pour se procurer les livres de notre écrivain, s'adresser à : aubert.michel5@wanadoo.fr ou aux kiosques des « écrivains de la côte », ou lors des salons littéraires locaux.



« Le festival de peinture » devient « le festival du village des arts »

La nouvelle version du festival de peinture va souffler sa troisième bougie le samedi 8 et le dimanche 9 septembre 2012. Pendant deux jours Nieul-sur-Mer devient Nieul-les-Arts.

A cette occasion, le groupe de travail constitué de membres de l'association de peinture Arts et Lumières et de la commission municipale chargée des affaires culturelles, vous propose de l'ouvrir à une nouvelle discipline, la photographie. Le principe reste le même : vous pourrez toujours déambuler dans les rues de notre commune à la rencontre d'artistes peintres locaux qui vous accueilleront chez eux ou bien dans des lieux publics comme la maison des associations. Vous pourrez toujours profiter de l'exposition à la chapelle de Lauzières avec cette année en invité Pascal Clairteau, artiste peintre de la région. Vous aurez toujours le loisir d'aiguiser votre curiosité en allant à la rencontre d'artistes-peintres et de découvrir des techniques et des thèmes variés.

Mais cette année, « Le village des arts » vous invitera en plus à pénétrer dans un univers nouveau, celui de la photographie. Si vous êtes photographe amateur ou confirmé et si vous souhaitez faire partager votre passion, faites vous connaître auprès du service culturel de la mairie et rejoignez-nous à la première réunion d'organisation de ce week-end artistique et festif :

le jeudi 12 avril à 18h30 - Maison des associations, salle VENUS, 8 rue Léonce Vieljeux.

Nous comptons sur la mobilisation de tous pour que cette fête reste belle. Le programme détaillé à destination du public vous sera communiqué à la fin du mois d'août.

Rens. et inscription auprès du service Culturel au 05 46 37 40 10 ou mc.vernoux@nieul-sur-mer.fr

A vos baskets !



Le monde de la terre et celui de la mer se côtoient tout au long des paysages nieulais

Le samedi 12 Mai 2012 la chambre d'agriculture d'Aigrefeuille organise sur la commune une randonnée-découverte de notre milieu naturel et agricole : 8 à 10 km d'une balade pédestre, ludique et pédagogique destinée à mieux connaître notre environnement.

Départs : échelonnés de de 14h 30 à 15h 30 à l'Espace Michel Crépeau.

Programme : découverte de l'élevage et des productions parfois originales et variées de nos agriculteurs locaux, visite au monde ostréicole. Promenade et descriptif du marais et de sa réhabilitation. Un point sur le devenir de notre station d'épuration. Cette promenade sera ponctuée d'un point info santé et d'une pause ravitaillement.

Attention, places limitées

Pour ceux qui le souhaitent, la soirée se terminera par un repas fermier, autour du canard.

Tarif :

3 € pour la rando + ravitaillement
16 € pour la rando + repas
Les fiches d'inscription seront à retirer à la mairie aux environs du 15 avril, et renvoyées à l'adresse indiquée avant le 4 mai.

A noter : Le comité des fêtes s'associe à cette manifestation en organisant son troc plantes à l'Espace Michel Crépeau dès le samedi matin.



Rencontres pour des jardins vivants : la 3^{ème} édition va encore plus loin !

Vous le savez maintenant, la commune de Nieul-sur-Mer est engagée dans une démarche de préservation de l'environnement et d'amélioration de la qualité du cadre de vie de ses habitants.

A ce titre plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre et parmi les plus emblématiques de notre engagement on peut citer la quasi-suppression des produits chimiques (les fameux « pesticides ») pour l'entretien des espaces communaux et le partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour mieux connaître les oiseaux présents sur notre territoire communal et leur offrir un meilleur environnement.

Cette démarche passe aussi par le partage et l'échange direct avec les habitants : depuis 2010, une manifestation annuelle intitulée « rencontres pour des jardins vivants », co-organisée par la commune et le cercle des jardiniers Eco Clic'Eau, a pour objectif de faire partager la connaissance des milieux naturels qui nous entourent et d'échanger sur ce que nous pouvons faire, chacun à notre niveau, pour les préserver.

Cette année, les « rencontres » sont organisées le samedi 14 avril 2012 à l'espace Michel Crépeau avec le partenariat de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Des animations avec les enfants des écoles et du centre de loisirs auront également lieu les jours précédents. La journée va être riche et instructive. Nous vous y attendons nombreux.

PROGRAMME

• **Comme pour les précédentes éditions, des balades botaniques seront animées par la botaniste Anne Richard.** Découverte de la campagne, de sa flore et de ses mystères gourmands. Il y en aura pour tous les goûts. Départ de l'Espace Michel Crépeau à 10h00 et 14h00. Rens. 05 46 37 40 10 (réservation obligatoire).

• **A partir de 14h00** nous vous proposons un « tête à tête avec la terre » avec l'association Les Petits Débrouillards. Ou comment vous familiariser, par le biais d'expériences et de manipulations, avec les notions de biodiversité, de développement durable et de réchauffement climatique.

• **« un peu, beaucoup, passionnément » :** venez participer à un jeu de découverte de la gestion différenciée des espaces verts. Apprenez à gérer les espaces communaux en jouant le rôle d'un conseiller municipal.

• **A 16h30,** des jardiniers amateurs et professionnels répondront à toutes vos questions sur l'entretien naturel et écologique de vos jardins.

• **Et tout l'après midi,** le cercle des jardiniers du cercle Eco Clic'Eau vous présentera ses actions.

Avis d'ouverture de commerce

A deux reprises, nous avons relayé via les pages du magazine, l'ouverture de commerce sur la commune. Afin de favoriser notre tissu économique, nous souhaitons pérenniser ce principe en permettant à toute personne ouvrant ou reprenant une activité commerciale, industrielle ou bien médicale de diffuser une information à l'attention des habitants. Nous invitons donc les personnes intéressées à nous contacter au 05 46 37 40 10. Il est précisé que la commune ne procédera à aucune information de son propre chef. A ce titre, nous vous informons de l'installation de Stéphanie Mandret, ostéopathe, qui rejoint le cabinet « corps en mouvements », 16 rue de Lauzières. Rens. 06.23.52.82.04

Recrutement

C'est avec plaisir que nous avons accueilli Bénédicte Paillé, dernier agent recruté de la mairie qui a rejoint au début du mois de janvier l'équipe chargée du secrétariat et de l'accueil. Ce recrutement finalise le plan de réorganisation de l'accueil qui a fait peau neuve au cours de l'été dernier. Elle est plus particulièrement affectée aux missions de secrétariat des services et à l'administration du site internet de la commune.

Voir la photo de couverture avec les agents d'accueil des différents services.

Mise en place des bacs de tri : rappel des bons gestes

Le moindre que l'on puisse dire c'est que la mise en place sur notre commune des bacs pour la collecte des déchets a été, sur certains secteurs, un peu chaotique.

Il n'est pas toujours aisé de mettre en place le changement ni d'ailleurs de l'assimiler. Nous profitons de cette publication pour vous rappeler les règles élémentaires d'utilisation de ce nouveau dispositif.

Pensez à sortir vos bacs la veille au soir du jour de la collecte et surtout pas avant, par respect pour les voisins, les piétons et pour l'environnement.

Essayez, autant que possible, de rentrer les bacs collectés après le passage du camion. Les bacs bleus contenant les ordures ménagères sont ramassés le vendredi et les bacs jaunes du tri le mercredi (ces jours valent pour la période hivernale jusqu'au 15 juin ; au-delà les bacs bleus sont collectés deux fois par semaine. Mais nous aurons l'occasion de vous le rappeler dans un prochain numéro).

Les foyers non équipés de bac peuvent retirer leur dotation annuelle de sacs rue A. Conti à Périgny (Centre d'Exploitation des Déchets) du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

En cas de difficulté ou de question particulière, contactez directement les services de la Communauté d'Agglomération au 0 800 535 844.



L'ATMOsph'air de La Communauté d'Agglomération

ATMO Poitou-Charentes, organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air de la région, cartographie chaque année la pollution atmosphérique d'une des quatre agglomérations chefs-lieux de la région. En 2012 c'est au tour de l'agglomération de La Rochelle de bénéficier de cette étude de mesure de la pollution par le dioxyde d'azote. Pour ce faire des petits capteurs vont être installés dans les communes de la CDA sur 64 sites différents. Ne vous étonnez donc pas de voir fleurir au cours de l'année ces petites boîtes sur la voie publique de la commune.

Visuel reproduit avec l'aimable autorisation du service Communication de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Brochure disponible auprès de la Cda et en mairie.

LE MOT DE L'OPPOSITION

Aider ou Assister ????

Ce titre pourrait être celui d'une pièce de théâtre, ou un sujet de philosophie au baccalauréat, mais non, c'est l'ambiance humaine, que veut « faire sienne » la majorité municipale !! Bien entendu, elle ne fait pas exception en France, puisque c'est une « étiquette » qu'a adoptée cette famille politique !! Aider se traduit littéralement par le fait de porter assistance de façon temporaire à une personne !! Assister traduit la volonté de seconder une personne dans le besoin pour l'amener vers l'autonomie !! Mais prolonger l'assistantat dans le temps et pour les mêmes citoyens, n'est-ce pas les entretenir dans un état de dépendance, pour se donner bonne conscience ??? Par exemple, le fait de refuser d'augmenter le prix des spectacles de notre « très chère » salle

polyvalente, n'exonère-t'il pas d'une solidarité municipale, les citoyens non imposables ? Le remboursement de cette salle étant supporté par les contribuables Nieulais, en demandant 1€ de plus aux Nieulais non imposables, cela ne voudrait-il pas dire qu'ils participent eux aussi au développement de notre belle ville, tout en les responsabilisant ? Assister c'est offrir 2 séjours de vacances de neige, à deux enfants issus de famille «nécessiteuses» (terme non prononcé par nous lors d'un Conseil municipal). Aider serait d'utiliser l'argent de ces séjours, soit pour offrir à ces enfants une « bourse d'études », soit pour une inscription dans un club sportif ou artistique ? L'aide serait plus profitable !!! Et peut être déclencheuse d'une vocation !! Deux proverbes résumant, ce qui devrait être logiquement fait : « Aides toi, le ciel t'aidera !! » « Si tu veux aider une personne, offres lui la canne

à pêche et non pas le poisson !!! » Par ailleurs, au moment où nous allons débattre du budget municipal, la municipalité devrait s'inspirer de la façon dont est gérée la municipalité de PLAN DU CUQUE, dans les Bouches du Rhone. En effet, le Maire de cette ville n'a pas augmenté les impôts locaux depuis 24 ans, et ceci malgré les aléas administratifs. Le Maire de cette ville compte au « centime près », et applique une logique « Quand on n'a pas, on ne fait pas » !!!!! Notons que l'argent dépensé n'est pas celui de la majorité municipale, mais celui de tous les contribuables Nieulais !!!!

Les élus de l'opposition :
Valérie Vaquette,
Gaston Beritault,
Philippe Durieux,
Jacques Simonneau

Les décisions du Conseil Municipal

Cette nouvelle rubrique est destinée à informer la population des décisions prises par le Conseil Municipal. Compte tenu des impératifs en matière de délais de conception du magazine, seront reproduites les décisions du dernier trimestre révolu. Il est rappelé que les décisions du Conseil Municipal font l'objet d'un affichage en mairie (panneau extérieur) et que les séances de l'assemblée sont publiques.

Séance du 19 octobre 2011

- **Personnel communal** : le Conseil Municipal a créé à l'unanimité un emploi d'adjoint d'animation afin de remplacer un agent de l'école maternelle ayant pris sa retraite. Il a également approuvé la mise en place d'un nouveau mode d'évaluation des agents communaux en remplaçant la notation par un entretien d'évaluation professionnel basé sur des objectifs.
- **Justice** : le Conseil Municipal a désigné un avocat pour défendre la Commune dans le cadre d'un recours déposé contre un permis de construire délivré par le Maire.
- **Enterrement de réseaux** : la convention de travaux proposée par France Télécom pour l'enterrement des réseaux de télécommunications de la rue des Cougnères a été approuvée.
- **Fiscalité** : le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de rembourser le montant de la taxe foncière acquittée par le titulaire du bail emphytéotique de l'établissement hébergeant des personnes âgées, cette propriété étant communale.
- **Représentation** : le Conseil Municipal a désigné ses représentants au conseil portuaire du Port du Plomb, instance de concertation sur la gestion du Port.
- **Dénominations de rues** : le Conseil Municipal a donné les noms de « rue de la Salicorne », « impasse de l'Iris Maritime » et « impasse du Butome » aux voies du nouvel ensemble immobilier de la route de l'Aubreçay.
- **Convention** : une convention a été approuvée avec l'Institut Médico-Educatif de Saint Ouen d'Aunis pour des actions bénévoles liées à l'environnement.

Séance du 16 novembre 2011

- **Finances** : le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité une décision modificative budgétaire qui ajuste les ouvertures de crédits pour un montant total de 44.000 €.
- **Tarifs** : les tarifs des services publics pour l'année 2012 ont été approuvés à l'unanimité. La variation par rapport aux tarifs 2011 varie, selon les services, entre 0 et 2 %. Le Conseil Municipal a également fixé le tarif du séjour ski proposé par le service municipal de l'enfance et de la jeunesse.
- **Recensement de la population** : 12 emplois contractuels d'agents recenseurs ont été créés pour assurer le recensement de la population qui se déroule du 19 janvier au 18 février 2012.
- **Recyclage** : Une convention avec l'association « les Ateliers du Bocage » a été approuvée pour l'enlèvement et le recyclage des consommables bureautiques.
- **Personnel** : le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un contrat groupe de maintien des salaires des agents de la collectivité placés à demi traitement suite à arrêt maladie.
- **Enterrement de réseaux** : la convention pour les travaux de génie civil pour les travaux d'enterrement des réseaux aériens de la rue des Acacias avec le syndicat départemental d'électrification a été approuvée.

Séance du 21 décembre 2011

- **Finances** : le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité une décision modificative budgétaire et a décidé d'accorder une avance sur la subvention annuelle 2012 au centre communal d'action sociale.
- **Aménagement de la rue du Port** : le Conseil Municipal a approuvé un avenant à la convention relative au financement des études d'aménagement de la rue conclue avec le Département.
- **Transaction foncière** : le Conseil Municipal a approuvé un échange de terrains avec le propriétaire d'Intermarché.
- **Réseaux** : le Conseil Municipal a donné son accord à EDF pour la suppression des réseaux d'alimentation des habitations situées en zone de solidarité suite à la tempête Xynthia.
- **Conseil des Sages** : le Conseil Municipal a nommé 5 nouveaux membres de cette instance de concertation.